LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR

UE.1 Citoyens UE, EEE, Suisses et membres de leur famille

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants :

1. DOCUMENTS COMMUNS

☑ **Titre d'identité ou passeport** en cours de validité.
☑ **Indication relative au domicile** : cette indication peut être apportée par tout moyen au choix du demandeur.
☑ **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

2.1. Exercice d'une activité salariée (art. L. 233-1 1° du CESEDA) — code Agdref : UE07

☑ **Justificatif d'activité** : formulaire de déclaration d'engagement ou d'emploi (CERFA n° 65-0056) ou attestation d'emploi établie par l'employeur, précisant le nombre d'heures travaillées.
☐ Cas particulier : **en cas de cessation de l'activité salariée**, justificatif de maintien de droit (art. R. 121-6 du CESEDA) :
- soit un certificat d'incapacité de travail ; soit une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement, accompagnées d'une attestation d'inscription à Pôle emploi, et précisant dans tous les cas la durée d'occupation de l'emploi ; soit une attestation de suivi de stage.

2.2. Exercice d'une activité non salariée (art. L. 233-1 1° du CESEDA) — code Agdref : UE30

☑ **Justificatif d'activité** :
- Tout document relatif à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci : immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers), affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, procès-verbal de nomination, bail professionnel, factures d'achat de matériels, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre des recettes et des achats, etc.

☐ **Cas particulier – En cas de cessation de l'activité** : justificatif de maintien de droit :
- soit un certificat d'incapacité de travail ;
- soit une attestation de suivi de stage accompagnée d'une attestation de cessation d'activité précisant les conditions de cette cessation ;
- soit une attestation d'inscription à Pôle emploi et un justificatif de la durée d'exercice de l'activité ayant pris fin et de sa cessation.

2.3. Non actif (art. L. 233-1 2° du CESEDA) — code Agdref : UE01

☑ **Justificatif d'assurance maladie** : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité. (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine est acceptée).
☑ **Justificatif de ressources** : tout document permettant de justifier de la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera : relevés de compte bancaire, bulletins de pension... (NB : montant exigé : équivalent au RSA , calculé en fonction de la composition de la famille).

2.4. Étudiant (art. L. 233-1 3° du CESEDA)

code Agdref : UE13 ou UE 14

☑ **Justificatif de suivi d'études** : attestation d'inscription dans un établissement agréé ou carte d'étudiant.

☑ **Justificatif d'assurance maladie** : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité (pour la 1ère année de séjour, la carte ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine peut être acceptée).

☑ **Justificatif de ressources** : déclaration ou tout autre moyen équivalent laissé au choix, garantissant qu'il dispose pour lui et, le cas échéant, pour sa famille de ressources suffisantes (pas de montant de ressources à indiquer).

2.5. Conjoint d'un citoyen de l'UE, ascendant ou descendant direct d'un citoyen de l'UE ou de son conjoint (art. L. 200-4, L. 233-1 4° et 5° et L. 233-2 du CESEDA)

code Agdref : UE06, 08, 09, 12, 15 ou 19

☑ **Justificatif du lien familial** : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, ou extrait d'acte de naissance du descendant le prenant en charge (documents correspondant à la situation au moment de la demande).

☑ **Justificatif du droit de séjour de l'accueillant** : selon la catégorie dont relève l'accueillant.

☐ **Pour les descendants et ascendants directs à charge** :

- tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'accueillant au descendant ou ascendant lorsque ce dernier vivait dans le pays d'origine ou de provenance : preuve des versements de sommes d'argent effectués en sa faveur (virements bancaires ou postaux) ou de la fourniture d'un logement ou de toute aide matérielle à son profit (documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés) ;
- et tout justificatif de la possession par l'accueillant de ressources suffisantes lui permettant de subvenir aux besoins du descendant ou ascendant en France (relevés bancaires, bulletins de pension, avis d'imposition...). (NB : montant exigé : équivalent au RSA, calculé en fonction de la composition de la famille.)

☐ **Justificatif de maintien de droit (en cas de modification de la situation familiale : art. R. 233-8, 9 et 10 du CESEDA) selon la situation** :

☐ acte de décès, jugement de divorce ou décision d'annulation du mariage ; justificatif relatif au départ de France de l'accueillant, attestation de scolarité des enfants ;

☐ droit de séjour personnel : le membre de famille doit être dans une des situations des points 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 .

☐ pour les ressortissants de pays tiers (RENOUVELLEMENT uniquement) : pièces supplémentaires à produire: décision de justice ou document relatif à l'accord des parents portant sur la garde des enfants ou le droit de visite, main-courante ou décision de justice (cas de violences), justificatifs de résidence (quittances loyer, électricité, charges...).

2.6. Autre membre de famille ou partenaire d'un citoyen de l'UE (art. L. 200-5 et L. 233-3 du CESEDA)

code Agdref : UE06, 08, 09, 12, 15 ou 19

☑ **Justificatif du lien familial** : documents d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.

☑ **Justificatif du droit de séjour de l'accueillant** : selon la catégorie dont relève l'accueillant.

☐ **Pour les membres de famille à charge ou faisant partie du ménage ou gravement malades** :

- tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'accueillant dans le pays d'origine ou de provenance : documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale ou autres) ou de personnes privées (attestations, courriers ou autres) établissant l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage ;
- certificats médicaux établissant la gravité de l'état de santé du membre de famille.

☐ **Pour les partenaires et concubins** : justificatifs établissant la vie commune (partenariat : au moins 1 an ; concubinage : au moins 5 ans) : tous documents adressés en commun au couple : relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun...

2.7. Séjour permanent (art. L. 234-1 du CESEDA) **code Agdref : UEP1**

PREMIÈRE DEMANDE

☑ **Justificatif de la continuité de résidence pendant 5 ans** : un document par semestre prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures... (motifs d'absence prolongée du territoire français prévus à l'article R. 234-3 : attestations d'emploi, attestation de suivi de formations, certificat militaire, certificats médicaux...).

☑ **Justificatif du droit de séjour durant les 5 années précédentes** : selon la catégorie dont relève le demandeur (cf. encarts 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4).

☐ **Cas particulier 1 : étudiants** : réalité des ressources pendant 5 ans : attestation de solde bancaire, relevé de compte, etc.

☐ **Cas particulier 2 : dérogations à la condition de 5 années de séjour préalable (art. R. 234- 4)** : retraite ou retraite anticipée (attestation d'emploi * ou d'activité professionnelle emploi pour les 12 derniers mois ; et justificatifs du droit de séjour depuis plus de 3 ans (cf. encart 2.1)) ; incapacité permanente de travail (justificatifs de l'incapacité et du droit de séjour depuis plus de 2 ans (cf. encart 2.1) ou justificatifs d'une incapacité résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ouvrant droit à une rente d'un organisme de sécurité sociale) ; transfrontaliers (sur 3 ans : justificatifs d'activité professionnelle* dans un autre État de l'UE et du maintien de la résidence habituelle en France (retour au moins une fois par semaine)).

* y compris les périodes de chômage involontaire dûment constatées, les périodes d'arrêt d'activité involontaires et l'absence de travail ou l'arrêt pour maladie ou accident.

RENOUVELLEMENT

☑ **Attestation sur l'honneur** par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent .

☐ Le cas échéant, tout document prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures, attestation d'emploi, certificats de pension...

2.8. Séjour permanent du membre de famille (art. L. 234-1 du CESEDA) **code Agdref : UEP1 / UEP2**

PREMIÈRE DEMANDE

☑ **Justificatifs de la continuité de résidence du membre de famille pendant 5 ans** : quittances de loyers ou de charges, factures, documents bancaires, documents fiscaux, etc. (un document par semestre).

☐ **Cas particulier 1 : acquisition du droit de séjour permanent avant les 5 ans (cf. art. R. 234-6)** :
- en cas de décès de l'accueillant travailleur : acte de décès, attestation relative à l'emploi exercé, certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle ; preuve du droit de séjour comme travailleur de l'accueillant (cf. encarts 2.1 et 2.2).
- en cas d'acquisition par l'accueillant travailleur du droit de séjour permanent (cf. encart 2.7).

☐ **Cas particulier 2 : motifs d'absence prolongée de France prévus à l'article R. 234-3** :
- attestations d'emploi, attestation de suivi de formations, certificat militaire, certificats médicaux...

☑ **Justificatif du droit de séjour de l'accueillant durant les 5 années précédentes** *(sauf si l'accueillant est déjà titulaire d'une carte de séjour permanent)*.

☐ **Cas particulier 3 : en cas de maintien de droit du membre de famille prévu par les articles R. 233-8 ou R. 233-9** :
- documents indiqués pour le cas particulier 1 de l'encart 2.5 ;
- preuve du droit de séjour du membre de famille durant la période de séjour au titre du maintien de droit : mêmes justificatifs que ceux requis selon la catégorie (travailleur, non actif, étudiant).

☑ **Justificatif du lien familial** : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, ou extrait d'acte de naissance du descendant prenant l'étranger en charge selon le cas (documents correspondant à la situation au moment de la demande).

RENOUVELLEMENT

☑ **Attestation sur l'honneur** par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent .

☐ Le cas échéant, tout document prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures, attestation d'emploi, certificats de pension...

PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR

☐ CST ☐ CSP ☐ CR ☐ CR permanente ☐ UE ☐ UE permanente

☐ **Première demande**

☐ **Demande de renouvellement**

☐ **Changement de statut**

☐ **Demande concomitante « maladie »**

☐ **Demande concomitante « autre titre de séjour » : merci de préciser la**

nature du titre demandé ____

N° étranger (composé de 10 chiffres) ____

Nom ____

Prénom ____

Homme ☐ Femme ☐

Nationalité ____

Date de naissance ____

Lieu de naissance ____

Ville - Pays

Adresse actuelle ____

Code postal ____ Commune ____

N° de téléphone fixe ____ N° de téléphone portable ____

Adresse courriel

MOTIF DE LA DEMANDE

<u>Un seul motif par demande de titre de séjour est acceptée, 50 € seront exigés pour chaque demande de titre de séjour déposée par tout usager en situation irrégulière</u>

Attention, il ne sera pas donné de suite aux dossiers incomplets

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

ENTREE EN FRANCE

Date d'entrée en France :

Avec un visa OUI ☐ NON ☐

Si oui, date de fin de validité du visa (copie à joindre au dossier :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubinage ☐

Si vous êtes marié (e), pacsé (e) ou en concubinage

Nom du conjoint/pacsé/concubin ____ Prénom ____

Né (e) le ____ à ____ Ville)

____ (Pays)

Nationalité ____

Date du mariage, pacs ou concubinage ____

Résident à l'étranger ? Oui ☐ Non ☐

Ville de résidence ____ Pays ____

Nature du titre de séjour si résident en France ____

Le mariage a t-il eu lieu en France ? Oui ☐ Non ☐

Votre conjoint a t-il déposé une demande de regroupement familial auprès de l'OFII Oui Non ☐

Vos enfants : **merci de renseigner tous vos enfants, même majeurs, ainsi que leur pays de résidence**

NOM	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence

Vos autres liens familiaux

	NOM	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence
Père					
Mère					
Frères et sœurs					

SITUATION PROFESSIONNELLE

Disposez-vous actuellement :

- d'une promesse d'embauche ? Oui ☐ Non ☐

- d'un contrat de travail ? Oui ☐ Non ☐

- avez-vous déjà travaillé en France ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de préciser

Dates d'emploi	Nature de l'emploi	Employeur

Avez-vous été scolarisé en France ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de préciser :

Années scolaires	Études suivies	Établissement scolaire

Avez-vous obtenu des diplômes en France ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de les préciser :

Je suis informé (e) que les titres, actes d'état-civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre séjour sont susceptibles de faire l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.

Fait à , **le** **Signature**